

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2016

DELIBERATION N° : 20161201_21

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à la MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH (MDA)

Approbation de l'avenant N°3

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

12 DEC. 2016

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 31
Procuration : 4
Votants : 35
Abstention : 0
Exprimés : 35

L'an deux mille seize, le premier décembre à dix sept heures dix sept minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François

Représentés

LANDRY Christian représenté par MUSSARD Harry
BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
COURTOIS Lucette représentée par LEBRETON Blanche
PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François

Absents

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemary ; MALET Harry

Le Député-Maire

Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur GRONDIN Jean Marie, conseiller municipal a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° : 20161201_21

OBJET :

**Attribution d'une
subvention
complémentaire à la
MAISON DES
ASSOCIATIONS DE SAINT-
JOSEPH (MDA)
Approbation de l'avenant
N°3**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

L'association MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH (MDA) a bénéficié, par délibérations du conseil municipal n° 20151223-34 du 23 décembre 2015, n° 20160411-34 du 11 avril 2016 et n° 20160610-24 du 10 juin 2016, d'une subvention globale de 150 000,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des prestations de service acquises par la Commune pour un montant global de 73 700,00 €, au titre de l'année 2016.

L'association a organisé cette année la 15^{ème} édition du « Safran en Fête ». Afin de garantir le bon déroulement de cette manifestation, des dépenses supplémentaires ont dû être engagées par l'association.

A ce titre, il convient de délibérer sur l'attribution d'aides en nature supplémentaires suivantes :

- des prestations de services supplémentaires acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - prestations de sécurité (malveillance et gardiennage), incendie et poste de secours dans la limite maximale de 2 300,00 € ;
 - prestations de location d'engins divers dans la limite maximale de 4 650,00 €.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH les aides en nature susvisées d'un montant global de 6 950,00 € dans le cadre de la 15^{ème} édition du « Safran en Fête » ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer l'avenant n°3 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°20151223-34 du 23 décembre 2015, n°20160411-34 du 11 avril 2016 et n°20160610-24 du 10 juin 2016,

Vu la note explicative de synthèse n°21,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 31

Représentés : 4

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **ATTRIBUE** à l'association MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH les aides en nature suivantes d'un montant global de 6 950,00 € dans le cadre de la 15ème édition du « Safran en Fête ».

- des prestations de services supplémentaires acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des actions à mettre en œuvre :
 - prestations de sécurité (malveillance et gardiennage), incendie et poste de secours dans la limite maximale de 2 300,00 € ;
 - prestations de location d'engins divers dans la limite maximale de 4 650,00 €.

Article 2 .- **AUTORISE** le Député-Maire à signer l'avenant n°3 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Député-Maire



d'élire délégué
Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **12 DEC. 2016**